Lycée Saint-Marcellin Champagnat - Païta

FIN D'ANNÉE SCOLAIRE 2026

Factures et réinscriptions : les dates à retenir

30 NOV.

BTS 2E ANNÉE

Les factures doivent être **à jour avant la fin novembre**.

4 DÉC.

CLASSES DE TERMINALE

Règlement de la facture **au plus tard le vendredi 4 décembre**, au secrétariat du lycée.

4 DÉC.

TOUTES LES CLASSES

Réinscriptions **en priorité jusqu'au vendredi 4 décembre inclus** : dossier **complet** à rendre au secrétariat.

> **Le dossier est à retirer au secrétariat. La liste des pièces à fournir vous sera remise avec.**

À PRÉVOIR POUR LA RÉINSCRIPTION

- **Élèves de 16 ans** : se faire recenser et fournir l'attestation de recensement.
- **Futurs élèves de dernière année** (Bac Pro, CAP, BTS) : une **adresse mail valide** est obligatoire.

⚠ **Tout dossier incomplet ne sera pas accepté.**
Vérifiez les pièces avant de le déposer.

Secrétariat du lycée

Ouvert de **7h30 à 11h30** et de **13h à 16h** (mercredi jusqu'à 15h)
Tél. **35.31.24** - sec2.lp.mchampagnat@ddec.nc
Formulaire en ligne : lpmc.ddec.nc/contacts